Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260626-DCM20260510-DE

TREGLONOU

Pays des Abers

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREGLONOU

DEPARTEMENT
DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870 TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81

-oOo-

DCM N° 2026.05.10

Date réunion :
24/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
pouvoirs : 2
Votants : 15

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 1

Date de convocation :
18/06/2026

Date de publication :
25/06/2026

Date d'envoi au contrôle de légalité :

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à la salle aux Perles de l'Aber, sous la présidence de M. Mickaël ABARNOU, Maire.

Etaient présents : Mickaël **ABARNOU**, Maire ; Ronan **TRANVOIZ**, Morgane **VALENTI**, Cédric **TROADEC,** Odile **LÉON**, Adjoints au Maire ; Daniel **PELLÉ,** Pierre **LE JAN**, Annie **CHAPEL**, Céline **POULIQUEN**, Adeline **LE PORS**, Marianne **GOUEZ,** Anne **JESTIN**, Adrian **STEPHAN**, Conseillers Municipaux.

Excusés : Jean-Luc **LE PORS** *(procuration à Annie CHAPEL),* Jean-Luc **RIOU** *(procuration à Cédric TROADEC),*

Secrétaire de séance **:** Cédric **TROADEC**

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION RUE DE LA MAIRIE

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière et afin de limiter la vitesse des véhicules circulant rue de la Mairie, la commission voirie, réseau et travaux propose de modifier les règles de priorité actuellement en vigueur sur cette voie en remplaçant certains panneaux « Stop » par des panneaux « Cédez le passage » et en déplaçant les panneaux « Stop » existants vers des points plus adaptés au regard de la configuration de la voirie et des conditions de circulation.

La priorité en sortant de la mairie sera conservé et le passage piéton sera remonté plus haut dans la rue.

Ces aménagements ont pour objectif de renforcer la vigilance des usagers, de mieux organiser les priorités aux intersections et de contribuer à l'apaisement de la circulation dans ce secteur fréquenté du centre-bourg.

La mise en œuvre de cette nouvelle signalisation permettra également d'améliorer la lisibilité des règles de circulation tout en maintenant un niveau élevé de sécurité pour l'ensemble des usagers de la route.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De valider le projet exposé
- D'autoriser le Maire à engager les études techniques nécessaires
- D'autoriser le Maire à prendre les arrêtés nécessaires à sa mise en œuvre et procéder aux adaptations de signalisation correspondantes

TREGLONOU, le 25/06/2026

Le Maire,
Mickaël ABARNOU.

Mairie de TREGLONOU 29 (Finistère)

Le Secrétaire,
Cédric TROADEC

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.